CALENDRIER
des collectes 2023

Ne concerne pas les usagers collectés en mini-benne

Dans ce calendrier, vous trouverez:

- ✔ Toutes les informations nécessaires sur la mise en place du tri des biodéchets
- ✔ Les calendriers des collectes des ordures ménagères, des recyclables et de passage de la déchèterie mobile
- ✔ Les consignes de tri pour les ordures ménagères, les emballages recyclables et le verre
- ✔ Les consignes de tri pour les biodéchets
- ✔ Les informations pratiques concernant les déchèteries du SMICTOM

SMICTOM
DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

La collecte des biodéchets arrive au 1er janvier 2023 !

Cette nouvelle collecte implique un changement des jours de collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables

40 B avenue Jean Moulin
90 110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
Tél : 03 84 54 69 44
Fax : 03 84 22 28 49
secretariat.smictom-zsv@orange.fr
redevance.smictom-zsv@orange.fr
www.smictom-zsv.fr

LE TRI DES BIODECHETS

Pourquoi ?

D'ici fin 2023, tous les Français devront disposer d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets (collecte ou compostage), cela deviendra une obligation légale.

En effet, les biodéchets, principalement des déchets d'origine végétale (restes de cuisine, produits périmés,…), remplissent une grande partie des poubelles des ménages et finissent incinérés alors qu'ils pourraient être facilement valorisés. Lors de la dernières caractérisations des ordures ménagères du SMICTOM en 2016, ils représentaient près de 29 % de nos déchets (visuel ci-dessous)!

Composition d'une poubelle

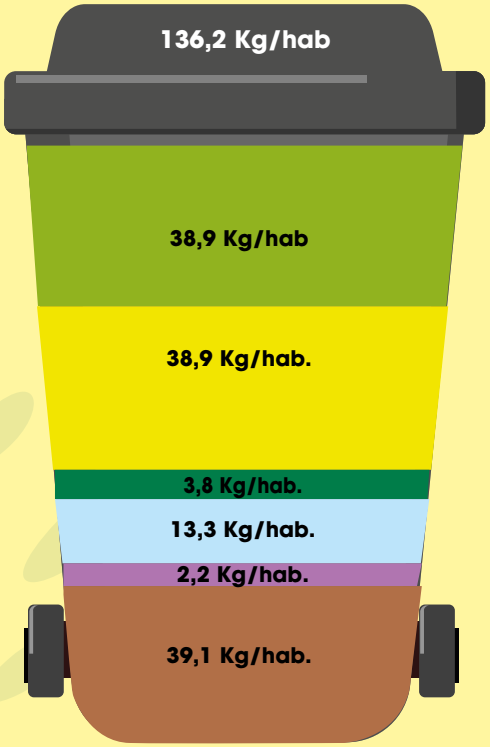

Déchets putrescibles (28,6%)
reste alimentaires, gâchis, déchets verts

Collecte sélective (28,6%)

Emballages en verre (2,8%)

Textiles sanitaires «compostables» (9,8%) mouchoirs, coton

TLC (1,6%)

Déchets résiduels (28,7%)

Je consomme

Le compost est utilisé pour la culture de fruits et légumes

Le processus de compostage dure quelques semaines

Je trie mes biodéchets dans les containers spécifiques

Les containers sont vidés et les biodéchets sont acheminés vers le site de compostage à Aspach Michelbach

Quelles conséquences sur les collectes ?

Suite à la mise en place du tri des biodéchets:

- ✔ La collecte des ordures ménagères ne sera plus hebdomadaire, **désormais, le camion de collecte ne passera que tous les 15 jours,** mais la facturation de 12 levées annuelles est conservée.
- ✔ **Les jours de collecte pour les ordures ménagères et les recyclables seront modifiés** pour la plupart des communes,
- ✔ La fréquence de collecte des sacs jaunes reste inchangée: tous les 15 jours.

Consignes de tri pour les biodechets

Le compostage est complémentaire du tri à la source des biodéchets car vous pouvez y déposer vos déchets de jardin: tontes de pelouse, feuilles mortes, branchages broyés...

Vous obtiendrez ainsi un engrais gratuit et 100 % naturel pour enrichir votre jardin.

CONTAINER A BIODECHETS

Collecte en apport volontaire

Dans le container à biodéchets, je dépose

Epluchures de fruits et de légumes âbimés, restes de repas, restes de pain, viande, os et poissons, coquilles d'oeufs et coquillages, fleurs fânées, cartons alimentaires souillés, marcs de café et sachets de thé, mouchoirs, essuie-tout, serviettes en papier.

Pour plus de renseignements:

biodechets.smictom.zsv@orange.fr

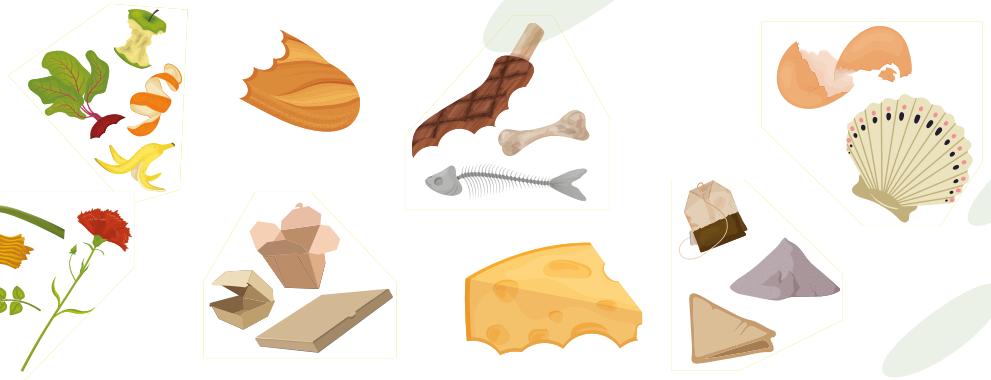

Je n'oublie pas mon composteur

COMPOSTEUR
A la maison

Dans mon composteur, je dépose

- Les épluchures de fruits et de légumes, les restes de repas
- Les dechets de jardin.

LOMBRICOMPOSTEUR
Dans mon appartement

Dans mon lombricomposteur, je dépose

- Les épluchures de fruits et légumes

Calendrier des collectes 2023
Ordures ménagères

Pas de collecte les 1er mai 2023, 25 décembre 2023 et 1er janvier 2024

ATTENTION NOUVEAUTÉ:

La collecte des biodéchets sera mise en place à partir du 1er janvier 2023. De ce fait, le camion de collecte des ordures ménagères n'effectuera un passage que tous les 15 jours. Certaines communes verront leur jour de collecte modifié, le calendrier des collectes des ordures ménagères est le suivant:

Collecte des ordures ménagères tous les 15 jours

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
SEMAINE A (IMPAIRE)				
Sewen, Dolleren, Kirchberg, Lamadeleine, Rougemont-Le-Château, Rimbach, Oberbrück, Anjoutey	**Auxelles-Haut, Auxelles-Bas, Lachapelle-Sous-Chaux, Vescemont, Riervescemont, Lepuix**	**Rougegoutte, Giromagny, Grosmagny**	**Masevaux-Niederbruck, Wegscheid, Sickert**	**Chaux**
2 janvier, 16 janvier, 30 janvier, 13 février, 27 février 13 mars, 27 mars, 10 avril, 24 avril, 8 mai, 22 mai, 5 juin, 19 juin, 3 juillet, 17 juillet,31 juillet 14 août,28 août, 11 septembre, 25 septembre, 9 octobre, 23 octobre, 6 novembre, 20 novembre, 4 décembre, 18 décembre.	3 janvier, 17 janvier, 31 janvier, 14 février, 28 février 14 mars, 28 mars, 11 avril, 25 avril, 9 mai, 23 mai, 6 juin, 20 juin, 4 juillet, 18 juillet, 1 août, 15 août,29 août, 12 septembre, 26 septembre, 10 octobre, 24 octobre, 7 novembre, 21 novembre, 5 décembre, 19 décembre.	4 janvier, 18 janvier, 1er février, 15 février, 1er mars, 15 mars, 29 mars, 12 avril, 26 avril, 10 mai, 24 mai, 7 juin, 21 juin, 5 juillet, 19 juillet, 2 août, 16 août, 30 août, 13 septembre, 27 septembre, 11 octobre, 25 octobre, 8 novembre, 22 novembre, 6 décembre, 20 décembre.	5 janvier, 19 janvier, 2 février, 16 février, 2 mars, 16 mars, 30 mars, 13 avril, 27 avril, 11 mai, 25 mai, 8 juin, 22 juin, 6 juillet, 20 juillet, 3 août, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.	6 janvier, 20 janvier, 3 février, 17 février, 3 mars, 17 mars, 31 mars, 14 avril,28 avril, 12 mai,26 mai, 9 juin, 23 juin, 7 juillet, 21 juillet, 4 août, 18 août, 1er septembre, 15 septembre, 29 septembre, 13 octobre, 27 octobre, 10 novembre, 24 novembre, 8 décembre, 22 décembre.
SEMAINE B (PAIRE)				
Champagney, Echavanne	**Petitmagny, Ronchamp, Clairegoutte, Frederic-Fontaine**	**Bourg-Sous-Châtelet, St Germain-Le-Châtelet, Romagny-Sous-Rougemont, Sentheim, Etueffont**	**Lachapelle-sous-Rougemont, Guewenheim, Frahier-Chatebier, Errevet**	**Le Haut-Soultzbach, Soppe-Le-Bas, Plancher-Les-Mines, Plancher-Bas, Lauw, Felon, Leval, Petitefontaine**
9 janvier, 23 janvier, 6 février, 20 février, 6 mars,20 mars, 3 avril, 17 avril, 15 mai, 29 mai, 12 juin, 26 juin, 10 juillet, 24 juillet, 7 août, 21 août, 4 septembre, 18 septembre, 2 octobre, 16 octobre, 30 octobre, 13 novembre, 27 novembre, 11 décembre.	10 janvier, 24 janvier, 7 février, 21 février, 7 mars,21 mars, 4 avril, 18 avril, 2 mai, 16 mai, 30 mai, 13 juin, 27 juin, 11 juillet, 25 juillet, 8 août, 22 août, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre, 26 décembre.	11 janvier, 25 janvier, 8 février, 22 février, 8 mars, 22 mars, 5 avril, 19 avril, 3 mai, 17 mai, 31 mai, 14 juin, 28 juin, 12 juillet, 26 juillet, 9 août, 23 août, 6 septembre, 20 septembre, 4 octobre, 18 octobre, 1er novembre, 15 novembre, 29 novembre, 13 décembre, 27 décembre.	12 janvier, 26 janvier, 9 février, 23 février, 9 mars, 23 mars, 6 avril, 20 avril, 4 mai,18 mai, 1er juin, 15 juin, 29 juin, 13 juillet, 27 juillet, 10 août, 24 août, 7 septembre, 21 septembre, 5 octobre, 19 octobre, 2 novembre, 16 novembre, 30 novembre, 14 décembre, 28 décembre.	13 janvier, 27 janvier, 10 février, 24 février, 10 mars, 24 mars, 7 avril, 21 avril, 5 mai, 19 mai, 2 juin, 16 juin, 30 juin, 14 juillet, 28 juillet, 11 août, 25 août, 8 septembre, 22 septembre, 6 octobre, 20 octobre, 3 novembre, 17 novembre, 1er décembre, 15 décembre, 29 décembre.

Calendrier des collectes 2023

Emballages recyclables

Pas de collecte les 1er mai 2023, 25 décembre 2023 et 1er janvier 2024

ATTENTION NOUVEAUTÉ:

Changement des jours de collectes, la fréquence reste inchangée et se fera à nouveau tous les 15 jours. Le calendrier est le suivant:

Collecte sélective tous les 15 jours				
Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
SEMAINE A (IMPAIRE)				
Auxelles-Haut, Frederic-Fontaine, Clairegoutte, Lepuix, Vescemont, Riervescemont	**Ronchamp, Lamadeleine, Romagny-sous-Rougemont, Felon**	**Lachapelle-Sous-Rougemont, Anjoutey, Rougemont-Le-Château**	**Oberbrück, Sickert, Wegscheid, Rimbach, Dolleren, Sewen**	**Masevaux- Niederbruck Kirchberg, Etueffont, Saint Germain-Le-Châtelet, Petitmagny, Bourg-Sous-Châtelet**
2 janvier, 16 janvier, 30 janvier, 13 février, 27 février 13 mars, 27 mars, 10 avril, 24 avril, 8 mai, 22 mai, 5 juin, 19 juin, 3 juillet, 17 juillet,31 juillet 14 août,28 août, 11 septembre, 25 septembre, 9 octobre, 23 octobre, 6 novembre, 20 novembre, 4 décembre, 18 décembre.	3 janvier, 17 janvier, 31 janvier, 14 février, 28 février 14 mars, 28 mars, 11 avril, 25 avril, 9 mai, 23 mai, 6 juin, 20 juin, 4 juillet, 18 juillet, 1 août, 15 août,29 août, 12 septembre, 26 septembre, 10 octobre, 24 octobre, 7 novembre, 21 novembre, 5 décembre, 19 décembre.	4 janvier, 18 janvier, 1er février, 15 février, 1er mars, 15 mars, 29 mars, 12 avril, 26 avril, 10 mai, 24 mai, 7 juin, 21 juin, 5 juillet, 19 juillet, 2 août, 16 août, 30 août, 13 septembre, 27 septembre, 11 octobre, 25 octobre, 8 novembre, 22 novembre, 6 décembre, 20 décembre.	5 janvier, 19 janvier, 2 février, 16 février, 2 mars, 16 mars, 30 mars, 13 avril, 27 avril, 11 mai, 25 mai, 8 juin, 22 juin, 6 juillet, 20 juillet, 3 août, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.	6 janvier, 20 janvier, 3 février, 17 février, 3 mars, 17 mars, 31 mars, 14 avril,28 avril, 12 mai,26 mai, 9 juin, 23 juin, 7 juillet, 21 juillet, 4 août, 18 août, 1er septembre, 15 septembre, 29 septembre, 13 octobre, 27 octobre, 10 novembre, 24 novembre, 8 décembre, 22 décembre.
SEMAINE B (PAIRE)				
Frahier-Chatebier, Echavanne, Plancher-Bas	**Champagney, Grosmagny, Rougegoutte**	**Errevet, Lachapelle-Sous-Chaux, Leval, Petitefontaine, Guewenheim, Sentheim**	**Giromagny, Lauw, Le-Haut-Soultzbach, Soppe-Le-Bas**	**Plancher-Les-Mines, Auxelles-Bas, Chaux**
9 janvier, 23 janvier, 6 février, 20 février, 6 mars,20 mars, 3 avril, 17 avril, 15 mai, 29 mai, 12 juin, 26 juin, 10 juillet, 24 juillet, 7 août, 21 août, 4 septembre, 18 septembre, 2 octobre, 16 octobre, 30 octobre, 13 novembre, 27 novembre, 11 décembre.	10 janvier, 24 janvier, 7 février, 21 février, 7 mars,21 mars, 4 avril, 18 avril, 2 mai, 16 mai, 30 mai, 13 juin, 27 juin, 11 juillet, 25 juillet, 8 août, 22 août, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre, 26 décembre.	11 janvier, 25 janvier, 8 février, 22 février, 8 mars, 22 mars, 5 avril, 19 avril, 3 mai, 17 mai, 31 mai, 14 juin, 28 juin, 12 juillet, 26 juillet, 9 août, 23 août, 6 septembre, 20 septembre, 4 octobre, 18 octobre, 1er novembre, 15 novembre, 29 novembre, 13 décembre, 27 décembre.	12 janvier, 26 janvier, 9 février, 23 février, 9 mars, 23 mars, 6 avril, 20 avril, 4 mai,18 mai, 1er juin, 15 juin, 29 juin, 13 juillet, 27 juillet, 10 août, 24 août, 7 septembre, 21 septembre, 5 octobre, 19 octobre, 2 novembre, 16 novembre, 30 novembre, 14 décembre, 28 décembre.	13 janvier, 27 janvier, 10 février, 24 février, 10 mars, 24 mars, 7 avril, 21 avril, 5 mai, 19 mai, 2 juin, 16 juin, 30 juin, 14 juillet, 28 juillet, 11 août, 25 août, 8 septembre, 22 septembre, 6 octobre, 20 octobre, 3 novembre, 17 novembre, 1er décembre, 15 décembre, 29 décembre.

Consigne de tri pour les ordures ménagères et les emballages recyclables

BAC ORDURES MENAGERES
Collecte en porte à porte

Attention: modification de la périodicité de collecte

- collecte tous les 15 jours, même lors de jours fériés
- bac à présenter couvercle fermé et sans sac à côté

→ Dans mon bac à ordures ménagères, je jette :

- Gobelets et assiettes en plastique, assiettes en carton, couverts en plastique

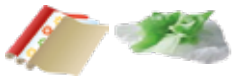

- Les papiers spéciaux, les absorbants

- Les couches

- Les objets en plastique qui ne sont pas des emballages

- Les protections contre le COVID 19 : mouchoirs, gants, masques

SACS JAUNES
Collecte en porte à porte

- collecte tous les 15 jours, même lors de jours fériés
- aucune limitation en nombre pour le tri sélectif uniquement

→ Dans mon sac jaune transparent, je dépose en mélange :

- Tous les emballages en plastique (bouteilles, flacons, barquettes et pots alimentaires en plastique et en polystyrène, films, blisters...)

- Tous les emballages en métal (conserves, canettes, barquettes, aérosols, couvercles de bocaux, ...)

- Cartons (emballages, briques alimentaires, petits cartons)

- Tous les papiers (journaux, magazines, prospectus, cahiers, livres, enveloppes)

- Les gros cartons doivent être déposés prioritairement en déchèterie ou avec les sacs de tri, obligatoirement pliés et ficelés (volume inférieur à 0,5 m3) sans quoi ils seront refusés.

RAPPEL
- Vider les emballages,
- Les aplatir et ne pas les imbriquer les uns dans les autres,
- Bien fermer le sac,
- Sortir le sac la veille au soir.

NE PAS METTRE DANS CE SAC :

bouteilles et bocaux en verre, objets en plastique qui ne sont pas des emballages, ordures ménagères, couches, emballages ayant contenus des produits toxiques, essuie-tout, mouchoirs.

CONTAINER A VERRE
Collecte en apport volontaire

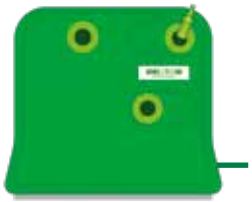

→ Dans le conteneur à verre, je dépose :

- Les pots, les bocaux, les bouteilles en verre

RAPPEL
- Pensez à enlever les couvercles et les bouchons,
- Déposez en déchèterie la vaisselle cassée, les ampoules, les vitres et les miroirs.

Aucun déchet ne doit être déposé à côté des containers à verre.

Respectez les consignes de tri.

ATTENTION AUX HORAIRES DE DÉPÔT EN RAISON DU BRUIT.

Calendrier de passage de la déchèterie mobile 2023

→ LIEUX DE PASSAGE DE LA DÉCHÈTERIE MOBILE

- Communes soulignées et en gras : déchèterie installée sur la commune de 12h00 à 19h00 sans interruption.
- Deux communes dans la journée : déchèterie installée sur la 1ère commune de 12h à 15h, sur la 2nde commune de 16h à 19h (aucun dépôt possible de 15h à 16h).
- Une commune dans la journée : déchèterie installée sur la commune de 12h à 19h sans interruption.

Les habitants ont la possibilité de se rendre dans toutes les déchèteries mobiles du SMICTOM quelque soit la commune.

Janvier	
Lundi 2 janvier	SENTHEIM
Mardi 3 janvier	SICKERT
Lundi 9 janvier	LAUW
Mardi 10 janvier	12h-15h DOLLEREN 16h-19h SEWEN
Lundi 16 janvier	MASEVAUX
Mardi 17 janvier	ROUGEGOUTTE
Lundi 23 janvier	WEGSCHEID
Mardi 24 janvier	GIROMAGNY
Lundi 30 janvier	OBERBRUCK
Mardi 31 janvier	LEPUIX

Février	
Lundi 6 février	AUXELLES-BAS
Mardi 7 février	RIMBACH
Lundi 13 février	LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
Mardi 14 février	GUEWENHEIM
Lundi 20 février	12h-15h SOPPE-LE-BAS 16h-19h SOPPE-LE-HAUT
Mardi 21 février	MASEVAUX
Lundi 27 février	GIROMAGNY
Mardi 28 février	SENTHEIM

Mars	
Lundi 6 mars	SICKERT
Mardi 7 mars	LAUW
Lundi 13 mars	MORTZWILLER
Mardi 14 mars	LAMADELEINE 12h-16h
Lundi 20 mars	MASEVAUX
Mardi 21 mars	ROUGEGOUTTE
Lundi 27 mars	WEGSCHEID
Mardi 28 mars	GIROMAGNY

Avril	
lundi 3 avril	LEPUIX
Mardi 4 avril	GUEWENHEIM
Mardi 11 avril	LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
Lundi 17 avril	OBERBRUCK
Mardi 18 avril	MASEVAUX
Lundi 24 avril	GIROMAGNY
Mardi 25 avril	12h-15h SOPPE-LE-HAUT 16h-19h SOPPE-LE-BAS

Mai	
Mardi 2 mai	SENTHEIM
Mardi 9 mai	AUXELLES-BAS
Mercredi 10 mai	RIMBACH
Lundi 15 mai	MASEVAUX
Mardi 16 mai	12h-15h SEWEN 16h-19h DOLLEREN
Lundi 22 mai	LAUW
Mardi 23 mai	WEGSCHEID
Mardi 30 mai	GIROMAGNY

Juin	
Lundi 5 juin	ROUGEGOUTTE
Mardi 6 juin	GUEWENHEIM
Lundi 12 juin	LAUW
Mardi 13 juin	LEPUIX
Lundi 19 juin	SICKERT
Mardi 20 juin	MASEVAUX
Lundi 26 juin	GIROMAGNY

Juillet	
Lundi 3 juillet	SENTHEIM
Mardi 4 juillet	12h-15h DOLLEREN 16h-19h SEWEN
Lundi 10 juillet	12h-15h SOPPE-LE-BAS 16h-19h SOPPE-LE-HAUT
Mardi 11 juillet	LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
Lundi 17 juillet	MASEVAUX
Mardi 18 juillet	RIMBACH
Lundi 24 juillet	WEGSCHEID
Mardi 25 juillet	GIROMAGNY
Lundi 31 juillet	OBERBRUCK

Août	
Mardi 1 août	AUXELLES-BAS
Lundi 7 août	GUEWENHEIM
Mardi 8 août	LEPUIX
Lundi 21 août	MASEVAUX
Mardi 22 août	LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
Lundi 28 août	12h-15h SOPPE-LE-HAUT 16h-19h SOPPE-LE-BAS
Mardi 29 août	GIROMAGNY

Septembre	
Lundi 4 sept.	SENTHEIM
Mardi 5 sept.	VESCEMONT
Lundi 11 sept.	SICKERT
Mardi 12 sept.	LAUW
Lundi 18 sept.	LAMADELEINE 12h-16h
Mardi 19 sept.	MORTZWILLER
Lundi 25 sept.	RIMBACH
Mardi 26 sept.	MASEVAUX

Octobre	
Lundi 2 octobre	GIROMAGNY
Mardi 3 octobre	WEGSCHEID
Lundi 9 octobre	LEPUIX
Mardi 10 octobre	OBERBRUCK
Lundi 16 octobre	AUXELLES-BAS
Mardi 17 octobre	12h-15h SEWEN 16h-19h DOLLEREN
Lundi 23 octobre	MASEVAUX
Mardi 24 octobre	LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
Lundi 30 octobre	GIROMAGNY
Mardi 31octobre	12h-15h SOPPE-LE-BAS 16h-19h SOPPE-LE-HAUT

Novembre	
Lundi 6 nov.	GUEWENHEIM
Mardi 7 nov.	SENTHEIM
Lundi 13 nov.	VESCEMONT
Mardi 14 nov.	SICKERT
Lundi 20 nov.	LEPUIX
Mardi 21 nov.	MASEVAUX
Lundi 27 nov.	RIMBACH
Mardi 28 nov.	GIROMAGNY

Décembre	
Lundi 4 déc.	WEGSCHEID
Mardi 5 déc.	AUXELLES-BAS
Lundi 11 déc.	MASEVAUX
Mardi 12 déc.	OBERBRUCK
Lundi 18 déc.	GIROMAGNY
Mardi 19 déc.	LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
Mardi 26 déc.	LAUW
Mercredi 27 déc.	12h-15h DOLLEREN 16h-19h SEWEN

Territoire de Belfort

> **Auxelles-Bas :** Zone de la Goutte d'Avin, au niveau des écopoints

> **Giromagny :** Avenue Jean Moulin, sur le parking du stade de football

> **Lachapelle-sous-chaux :** Salle des fêtes, rue du Rhôme

> **Lamadeleine :** Chemin des mineurs

> **Lepuix :** Quartier de la Gonfle, à proximité de la scierie communale

> **Rougegoutte :** Rue route de Chaux, sur le parking derrière le terrain de football

> **Vescemont :** Rue des carrières, aux abords des écopoints

Haut-Rhin

> **Dolleren :** Rue Première DFL (Division Française libre), place de l'Église

> **Guewenheim :** Rue du Stade, sur le parking derrière le terrain de football

> **Lauw :** Chemin de la Cité

> **Masevaux :** rue du Stade, parking face Glaces Erhard

> **Mortzwiller** (Commune Haut Soultzbach) : Rue de Sentheim, à proximité du lagunage

> **Oberbrück :** Rue de la Renardière, sur le parking

> **Rimbach :** Rue d'Ermensbach, sur le parking

> **Sentheim :** Rue de Mortzwiller, derrière le cimetière

> **Sewen :** Rue de l'Ecole

> **Sickert :** Rue Principale, place devant la mairie

> **Soppe-Le-Bas :** Rue Principale, parking derrière la mairie

> **Soppe-Le-Haut** (Commune Haut Soultzbach) : Rue de l'Église

> **Wegscheid :** Rue de la Manufacture Royale

Les déchèteries : mode d'emploi

→ FONCTIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES

L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES EST RÉSERVÉ AUX HABITANTS DU SMICTOM MUNIS D'UN BADGE

Apports réglementés :

- Quantité maximale autorisée : 1m³ par visite,
- Accès le samedi : interdit aux professionnels,
- Pneus : uniquement les pneus VL, propres, secs, entiers et déjantés. Tous les autres pneus sont interdits.
- Extincteurs : poids ≤ 2 kg, reprise gratuite, poids > 2kg ou CO2 : 10 € l'unité.

Les apports des professionnels seront facturés aux conditions et tarifs affichés en déchèteries et consultables sur le site internet du SMICTOM.

Les déchèteries sont réservées aux véhicules dont le PTAC (remorque comprise) ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Le règlement des déchèteries est disponible sur www.smictom-zsv.fr

DÉCHÈTERIE FIXE D'ÉTUEFFONT

Horaires de la déchèterie fixe (située entre Étueffont et Rougemont-le-Château)

HORAIRES D'HIVER du 01er/10 au 31/03

Lundi : ..... Fermée
Mardi au vendredi : ..... de 9h à 12h / 13h30 à 16h
Samedi : ..... non stop de 9h à 17h

HORAIRES D'ÉTÉ du 01er/04 au 30/09

Lundi : ..... Fermée
Mardi au vendredi : ..... de 9h à 12h / 13h30 à 18h
Samedi : ..... non stop de 9h à 18h

DÉCHÈTERIE SEMI-FIXE DE CHAMPAGNEY

Horaires de la déchèterie semi-fixe pour le secteur de Rahin et Chérimont (ZA des Champs May à Champagney)

HORAIRES D'HIVER du 1er/10 au 31/03

Mercredi : ..... de 9h à 12h / 13h30 à 16h
Samedi : ..... non stop de 9h à 17h

HORAIRES D'ÉTÉ du 1er/04 au 30/09

Mercredi : ..... de 9h à 12h / 13h30 à 18h
Samedi : ..... non stop de 9 h à 18 h

DÉCHÈTERIE MOBILE

La déchèterie mobile passe dans certaines communes du SMICTOM selon un calendrier préétabli (voir au verso du calendrier).

Une commune dans la journée : de 12h à 19h sans interruption.

Deux communes dans la journée :
1ère commune : de 12h à 15h
2ème commune : de 16h à 19h.

Apports limités : les gardiens se réservent le droit de refuser des apports trop importants.

→ COMMENT OBTENIR UN BADGE D'ACCÈS ?

Vous avez plusieurs possibilités :

- En retirant un formulaire d'inscription en déchèterie,
- En vous inscrivant en ligne sur le site internet du SMICTOM,
- Aux horaires d'ouverture du SMICTOM de Rougemont-le-Château (bureaux situés à 5 minutes de la déchèterie d'Étueffont).

Pour consulter les règlements de collecte, des déchèteries et de la redevance incitative :
https://www.smictom-zsv.fr/smictom/les-reglements/

→ LES DÉCHÈTERIES : MODE D'EMPLOI

LES PRODUITS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE

Des conteneurs spécifiques pour les instruments d'écriture (stylos, feutres...) et les capsules Nespresso sont également disponibles.

Les produits suivants ne sont pas acceptés en déchèterie et doivent être apportés aux entreprises spécialisées

Les cadavres d'animaux et les ordures ménagères ne sont pas acceptés non plus.

* Les déchèteries mobiles ne sont pas concernées
** Uniquement sur la déchèterie fixe et les bennes présentes dans certaines communes
*** Seuls les pneumatiques usagés provenant de véhicules légers de particuliers issus de la démonte postérieure au décret fondateur de la filière (2002-1563) et collectés séparément par la collectivité locale, sont concernés par la reprise gratuite.

Pour plus de renseignement, veuillez consulter le règlement de la déchèterie disponible sur le site internet du SMICTOM: www.smictom-zsv.fr

La mise en place du tri à la source des biodechets est financée par :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FRANCE RELANCE

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

CYCLEVIA

EcoLogic

ecosystem
recycler c'est protéger

ecomaison

ALIAPUR
COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

ECO DDS

Corepile

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits